

Constitution du bureau du conseil syndical

Membres consultés par mail:

Melle Labarere, Mme Lanez, M. Buon, M. Herrmann

Tous les membres du conseil syndical consultés par e-mail le 12 mai 2017 ont répondu.

COMPOSITION DU BUREAU

Le conseil syndical a procédé à l'élection des membres du bureau.

M. HERRMANN est élue trésorier à l'unanimité

Melle LABARERE est élue vice-présidente à l'unanimité

Mr HERRMANN est élu président à l'unanimité

Mr Herrmann continuera de rédiger les comptes rendus de réunion.

Conformément au règlement de fonctionnement du conseil syndical adopté lors de l'assemblée générale du 8 avril 2009, le conseil syndical vote à l'unanimité la disposition donnant la voix du président prépondérante en cas d'égalité lors des futurs votes.

Le conseil syndical se fixe un objectif d'au moins une réunion par trimestre.

Torcy le vendredi 12 mai 2017

Philippe HERRMANN
Pour le conseil syndical